

# Paysage et patrimoine

PLUi



Plan Local  
d'Urbanisme  
intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace

Janvier 2023



1

site inscrit au  
patrimoine mondial  
de l'Unesco



6

unités  
paysagères



538

entités  
archéologiques

Située entre estuaire de la Seine, Manche et Pays de Caux, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, labellisée Pays d'art et d'histoire, donne à voir des paysages et des patrimoines aux caractéristiques riches et diversifiées. Comprendre et intégrer ces atouts dans la conception des projets d'aménagement à différentes échelles participe autant à la mise en valeur du cadre de vie qu'à l'attractivité du territoire.



**Quelles sont les principales  
unités paysagères répertoriées  
sur le territoire?**



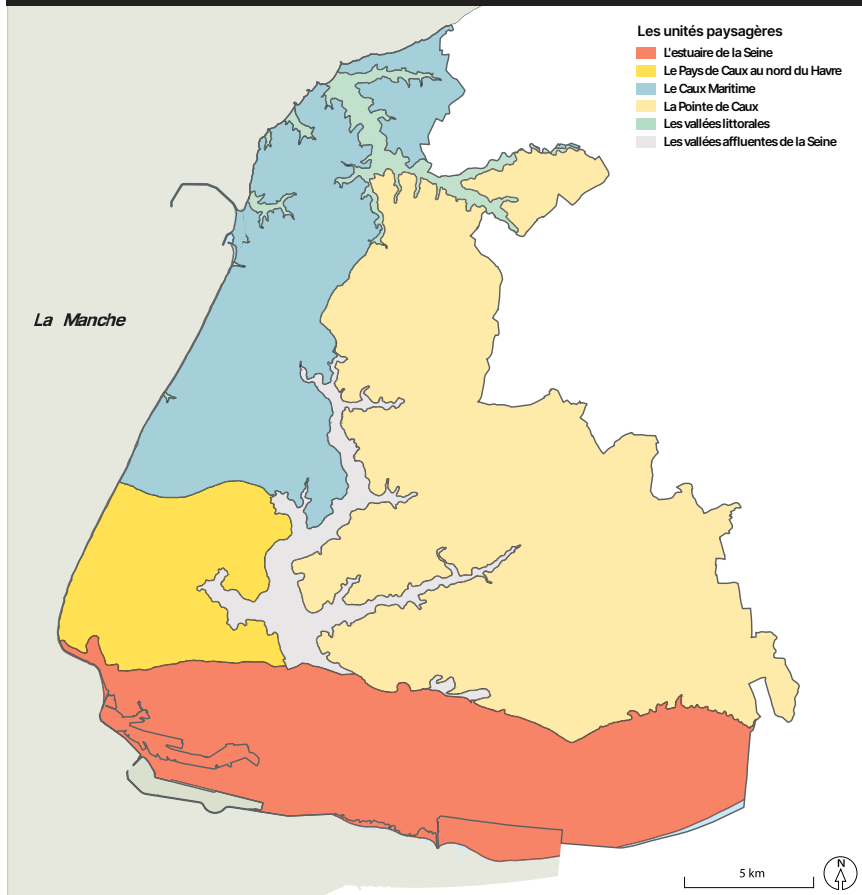
**Quelles mesures de  
protection et d'inventaire  
du patrimoine bâti ?**

# Les unités paysagères

Une **unité paysagère** est un ensemble défini spatialement à partir de caractéristiques physiques, géologiques et culturelles homogènes. Au total, 6 unités paysagères sont identifiées sur le territoire de la Communauté urbaine dans l'atlas des paysages réalisé par la DREAL Normandie en 2011.



Les unités paysagères de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole



**L'Estuaire de la Seine** est un secteur de contrastes, composé des parcelles agricoles et naturelles de la plaine alluviale, de la zone industrialo-portuaire du Havre et de la ville-basse du Havre. En dehors du périmètre de la réserve naturelle et du centre-ville reconstruit du Havre, cet ensemble est particulièrement influencé par les activités portuaires et le redéploiement urbain, notamment aux entrées d'agglomération et autour de l'interface ville-port.



**Le Pays de Caux** au nord du Havre subit l'influence de la ville en développant un paysage périurbain. Il est composé de la ville-haute du Havre, et des premiers bourgs qui s'étendent en tache d'huile aux portes du Pays de Caux.



**Le Caux Maritime** est la partie du pays de Caux qui subit l'influence du littoral. S'enfonçant sur plusieurs kilomètres dans l'intérieur des terres, cet ensemble est composé du plateau de Caux maritime, rural et agricole, et du port d'Antifer, constituant l'un des rares accès à la mer de la façade maritime du territoire.



**Les vallées littorales et les valleuses** entaillent les falaises de leurs vallons secs pour creuser des passages descendant parfois jusqu'à la plage. Leurs coteaux de landes ou de boisements fournissent des refuges et des continuités primordiales pour la circulation de la biodiversité.



**La Pointe de Caux** est rythmée par une agriculture intensive céréalière et de plein champs, ponctuée de petits bourgs et de clos-masures lui donnant un profil très habité, sur un plateau légèrement ondulé offrant des perspectives lointaines vers les espaces ouverts.



**Les vallées affluentes de la Seine** ont chacune des visages très différents, parfois très urbanisées comme la Lézarde en aval, et parfois très boisées et support d'infrastructure comme le Rogerval, ou pâturées et boisées comme l'Oudalle.

# Protections du paysage et du patrimoine bâti

Les protections concernant le paysage et le patrimoine bâti



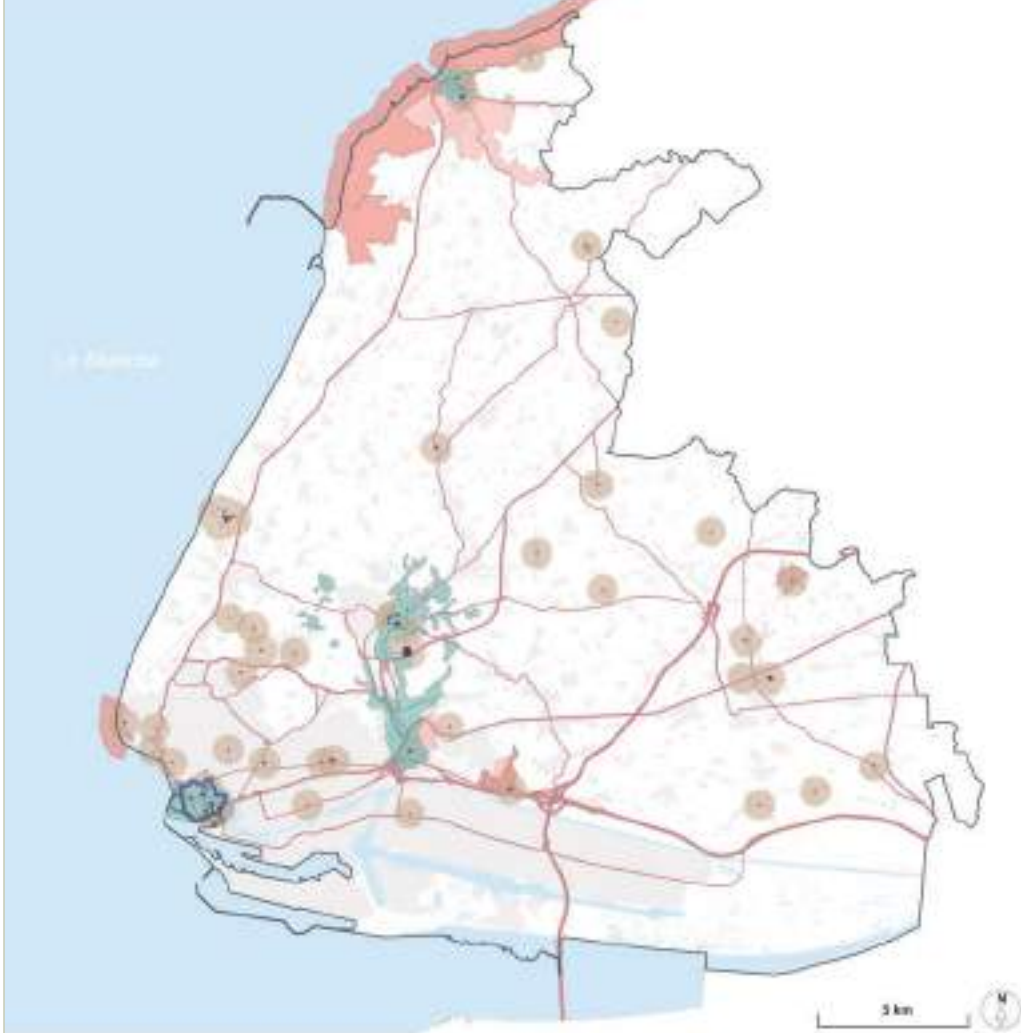
72  
monuments  
historiques

12  
sites classés

11  
sites inscrits

4  
sites patrimoniaux  
remarquables

1  
démarche  
de labellisation  
grand site  
de France  
(Falaises d'Étretat  
- Côte d'Albâtre)



**Protections des paysages et du patrimoine bâti**

- Site classé
- Site inscrit
- Site patrimonial remarquable
- Monument historique
- Périmètre de protection du monument historique
- Périmètre du centre-ville reconstruit de Havre inscrit à l'UNESCO

**Éléments de contexte**

- Enveloppe bâtie
- Périmètre de la CU Le Havre Seine Métropole
- Réseau routier structurant

Source : AURH - Bureau de la Culture  
Fiche de Patrimoine  
Révisée, 1999 - 2016 - 2022





Les paysages et constructions qui participent à la singularité du territoire nécessitent d'être conservés et restaurés tant matériellement que dans l'imaginaire collectif. Pour valoriser la mémoire des lieux et conforter les différentes identités du territoire (cauchoise, balnéaire, industrielle,...), ce patrimoine du quotidien doit être identifié dans le PLUi et faire l'objet de prescriptions réglementaires adaptées pour contribuer à sa préservation et à sa mise en valeur.

## Zoom sur les enjeux paysagers et patrimoniaux

↓ 1. <b>Considérer la diversité des paysages et la qualité patrimoniale comme facteurs d'attractivité.</b>	↓ 2. <b>Favoriser l'équilibre entre la multiplicité des usages sur le territoire</b> en concevant des projets perméables adaptés aux dynamiques humaines et naturelles.	↓ 3. <b>Intégrer l'histoire du territoire dans les aménagements</b> en mettant en valeur les témoins du passé et le patrimoine bâti qui contribuent aux singularités du territoire.	↓ 4. <b>Garantir une cohérence avec les développements futurs</b> notamment en soignant les transitions paysagères et en évitant la banalisation des paysages.
--	--	--	---

Photos © Page 1 : commune de Bénouville, page 3 : AURH, page 4 : Philippe Bréard

Sources : Atlas des paysages de la Haute-Normandie, DREAL Normandie et Agence Folléa-Gautier, SCoT LHPCE, AURH